



## Réunion d'information destinée aux parents

(école primaire : classes maternelles et élémentaires)

Préambule :

### ***L'école maternelle***

*L'école maternelle est une école à part entière faisant partie du cycle 1 de l'école primaire.*

*Elle est bien différente de la crèche et du centre de loisirs (tant au niveau des adultes encadrant que des activités proposées).*

**« L'école maternelle : un cycle unique, fondamental pour la réussite de tous.**

*La loi de refondation de l'Ecole crée un cycle unique pour l'école maternelle et souligne sa place fondamentale comme **première étape pour garantir la réussite de tous les élèves au sein d'une école juste pour tous et exigeante pour chacun.** Ce temps de scolarité établit les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages des élèves pour l'ensemble de leur scolarité. La mission principale de l'école maternelle est de **donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité.***

*L'école maternelle :*

*-s'adapte aux jeunes enfants,*

*-organise des modalités spécifiques d'apprentissages,*

*-permet aux enfants d'apprendre ensemble et de vivre ensemble.*

***Les cinq domaines d'apprentissages :***

*Les enseignements sont organisés en **cinq domaines d'apprentissage** :*

*-Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions,*

*-Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique,*

*-Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques,*

*-Acquérir les premiers outils mathématiques,*

*-Explorer le monde.*

*Cette organisation permet à l'enseignant d'identifier les apprentissages visés et de mettre en œuvre leurs interactions dans la classe. Chacun de ces cinq domaines est essentiel au développement de l'enfant et doit trouver sa place dans l'organisation du temps quotidien.*

*Dans la mesure où toute situation pédagogique reste, du point de vue de l'enfant, une situation riche de multiples possibilités d'interprétations et d'actions, elle relève souvent pour l'enseignant de plusieurs domaines d'apprentissage. **Le programme établit pour chaque domaine d'apprentissage, une définition générale, énonce des objectifs visés et donne des indications pédagogiques de nature à fournir des repères pour organiser la progressivité des apprentissages** ».*

---

## ***L'école élémentaire***

L'école élémentaire accueille les enfants scolarisés de 6 à 11 ans. Elle est mixte et gratuite si elle est publique. Elle comporte deux cycles : le cycle 2 (CP, CE1, CE2) et le cycle 3 (CM1 et CM2). Les locaux des écoles appartiennent aux communes qui ont la charge de leur entretien

### **Une organisation nationale**

**Les programmes sont nationaux et obligatoires.**

Les enseignements sont conçus par cycle, d'une durée de trois ans :

Le cycle 2, ou cycle des apprentissages fondamentaux, comprend le cours préparatoire (CP), le cours élémentaire première année (CE1) et le cours élémentaire deuxième année (CE2).

Le cycle 3, ou cycle de consolidation, comprend le cours moyen première année (CM1) et le cours moyen deuxième année (CM2) ; le cycle de consolidation se poursuit au collège, en classe de sixième.

### **Les apprentissages à l'école élémentaire**

#### **L'enseignement élémentaire**

La maîtrise de la langue française et des premiers éléments de mathématiques sont les objectifs prioritaires de l'école élémentaire pour permettre aux élèves d'accéder aux outils fondamentaux de la connaissance.

Dès le CP, les élèves découvrent l'apprentissage d'une langue vivante (étrangère ou régionale). Au cycle 2, le programme prévoit des enseignements pour questionner le monde, des enseignements artistiques (arts plastiques et éducation musicale), une éducation physique et sportive et un enseignement moral et civique.

Au cycle 3, les élèves consolident leurs apprentissages dans ces domaines, découvrent les sciences et la technologie, l'histoire et la géographie, l'histoire des arts.

L'école prend en compte **la pluralité et la diversité des aptitudes de chaque élève**. À côté du raisonnement et de la réflexion intellectuelle, le sens de l'observation, le goût de l'expérimentation, la sensibilité, les capacités motrices et l'imagination créatrice sont développées.

### **Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture**

**Le "socle commun de connaissances, de compétences et de culture" constitue l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.**

De l'école primaire à la fin de la scolarité obligatoire, les élèves acquièrent progressivement les compétences et les connaissances nécessaires à la maîtrise de ce socle commun.

### **Les évaluations**

**Les évaluations permettent d'apprécier la progression de chaque élève par rapport aux objectifs définis dans les programmes.** À partir de ce constat, les enseignants apportent une aide aux élèves qui en ont besoin.

### **Les dispositifs d'accompagnement**

**Des dispositifs d'accompagnement complètent les enseignements obligatoires à l'école élémentaire.** Les écoliers peuvent bénéficier d'activités pédagogiques complémentaires, de stages de remise à niveau pour les élèves de CE1, de CM1 et de CM2 et de l'accompagnement éducatif dans les écoles de l'éducation prioritaire. Ces dispositifs favorisent la réussite scolaire de tous.

---

## Fonctionnement de l'école

### Règlement

Les règles collectives sont clairement définies dans le règlement intérieur de l'école et sont bien expliquées aux élèves.

Un règlement compris et respecté par tous fera que votre enfant sera et se sentira en pleine sécurité et confiance.

L'école a des horaires précis (définis nationalement)

### Entrées du matin entre 8h20 et 8h30

A 8h30, tous les élèves doivent être arrivés (les parents devront éviter de rester, de discuter devant le portail, il faut éviter les attroupements dans le cadre du plan Vigipirate-Alerte Attentats).

### Sortie à 16h30

Au-delà de 16h30, un service municipal (sur inscription) est proposé.

### Lors des entrées et les sorties

- Il est conseillé de tenir les enfants par la main (sécurité).
- Il est conseillé de ne pas amener son enfant sur les épaules ou dans les bras (les élèves doivent marcher) et la séparation avec les parents (pour les plus jeunes élèves) sera plus facile.
- Les élèves ne doivent pas entrer ou sortir en courant.
- Les élèves doivent être habitués à dire bonjour et au revoir (personnel d'accueil au portail, enseignants, aide-maternelles),
- Les élèves ne doivent pas arriver en mangeant (on prend du temps à la maison pour déjeuner).
- En maternelle, les élèves arrivent avec leur tablier mis (ce sont les parents qui décident) et ne l'enlèvent qu'en sortant de l'école.
- Les cartables ne doivent contenir que ce qui est demandé (pas de jouets, de bijoux, d'argent, de rouge à lèvres, de téléphone portable;

les élèves n'apportent pas ce qu'ils veulent, les parents doivent contrôler quotidiennement les cartables).

### **Demande de rendez- vous**

Si besoin de rencontre d'un enseignant, prendre RDV (les enseignants ne sont pas toujours disponibles : réunions, enfants, vie de famille),

**-En cas de difficultés**, l'enseignant contacte les parents,

Nous sommes dans un milieu scolaire, collectif où les règles définies permettent le bon fonctionnement de la classe, de l'école et assurent la sécurité de tous.

-toutes les classes ont des **règles communes** (adaptées à chaque niveau),

### **Retards et absences**

Ils doivent être justifiés par mail au directeur et en copie à l'enseignant.

En cas de négligence répétée, les parents seront prévenus oralement puis par courrier et les services administratifs seront prévenus,

### **Communication**

Elle se fait essentiellement par mail, le cahier de liaison contient toutes les informations utiles de la classe, l'école, de la famille (absences, demande de RDV...), la signature des mots est obligatoire.

Les informations communiquées ne feront pas l'objet de multiples rappels.

Pour la direction, les mails sont lus entre 7h30 et 18h30 (jours ouvrables).

### **Utilisation du téléphone**

Elle devra se faire qu'en cas d'urgence (communication brève et précise (car souvent l'enseignant interrompt son cours pour répondre)

## **Site de l'école**

Il est mis à jour régulièrement, vous y trouverez toutes les informations pratiques : agenda, programmes, projets, règlement, protocole sanitaire...

## **Situations particulières**

Pour les élèves à B.E.P (aux besoins Educatifs Particuliers)/ P.A.I (avec Projet d'Accueil Individualisé), garde d'enfants, jugements, départ de l'école (radiation) ...

Il convient de contacter le directeur.

## **Inscriptions obligatoires pour les services de cantine ou de garderie**

Pour bénéficier de ces services périscolaires, les parents devront se rapprocher des services de mairie.

-un élève ne peut pas arriver à 11h30 pour manger à la cantine (heure de sortie), il n'aura pas été compté dans les effectifs le matin. Si un enfant est absent le matin, il devra arriver à 13h20.

## **Changements**

Les changements de coordonnées, de personnes habilitées à venir chercher l'enfant (en maternelle)... doivent être signalés à l'enseignant et au directeur.

## **A.P.C (1h par semaine par groupe d'élèves et de besoins)**

Cette aide est proposée aux élèves en difficultés, aide au travail personnel, activités complémentaires au projet d'école.

## **Réseau d'aide spécialisé**

Une psychologue scolaire, une enseignante spécialisée sont à votre disposition (coordonnées sur le site de l'école).

## **Participation à la vie de l'école**

Les parents sont invités à participer à la vie de l'école :

Elections de parents au conseil d'école,

Participation au conseil d'école,

Participer aux réunions de parents/ Ecole/ APE

Participation aux actions de l'APE (indépendante)

